



GARANTIR LES SOINS DE DEMAIN AVEC UN DON D'ACTIONS

DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE

Le don de titres cotés en bourse est un moyen judicieux de soutenir les causes qui vous tiennent à cœur, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux importants pour vous, votre entreprise ou votre succession. En donnant directement des titres à la Fondation de l'Hôpital général de Montréal, vous éliminez, pour le moment*, l'impôt à payer sur les gains en capital de vos actions et recevez un reçu fiscal pour don correspondant à la pleine valeur de vos actions au moment du don.

OPTIONS

Vous pouvez choisir de donner des actions, des obligations, des parts de fonds communs de placement et tout autre titre admissible coté sur une bourse canadienne, américaine ou internationale.

AVANTAGES

- En donnant directement des actions, tout gain en capital sera exempt d'impôt, pour le moment*.
- Vous recevrez un reçu fiscal pour don correspondant à la juste valeur marchande des actions au moment du don.
- Vous pouvez donner des actions par l'intermédiaire de votre société de gestion ou de votre succession. D'ailleurs, cela pourrait présenter certains avantages sur le plan fiscal et financier.

*Certains avantages liés à ce type de don peuvent ne plus s'appliquer à vous de la même manière après 2024.

EXEMPLE

Vous avez acheté des actions à un coût initial de 20 000\$. Aujourd'hui, ces actions valent 100 000 \$. Si vous donnez ces actions directement à la Fondation de l'Hôpital général de Montréal, ce don de 100 000\$ vous coûtera 20 000\$ de moins que si vous aviez donné 100 000\$ en argent.

	Don en espèce	Don d'actions
Coût initial des actions		20 000\$
Gain en capital sur les actions		80 000\$
Valeur du don	-100 000\$	-100 000\$ (Valeur de marché des actions = 100 000\$)
Impôt sur le gain en capital évité		+20 000\$ (80 000\$ x 50% x 50%**)
Crédit d'impôt	+50 000\$ (100 000\$ x 50%)	+50 000\$ (100 000\$ x 50%**)
Coût net du don (don + crédits d'impôt)	-50 000\$ (-100 000\$ + 50 000\$)	-30 000\$ (-100 000\$ + 20 000\$ + 50 000\$)

** Les scénarios sont présentés à titre d'illustration uniquement. Pour simplifier le calcul, le taux d'imposition et le taux de crédit d'impôt ont été arrondis à 50 % pour un don fait au Québec.

PROCHAINES ÉTAPES

1. Téléchargez le formulaire de don en actions sur notre site internet (www.mghfoundation.com/fr/dons-actions).
2. Informez la Fondation de votre don à venir en renvoyant le formulaire complété à: Olivier Demers (odemers@mghfoundation.com) et Julie Denis (jdenis@mghfoundation.com).
3. Demandez à votre courtier de procéder au transfert des actions.
4. Vous recevrez un reçu fiscal pour la valeur marchande de vos lorsque reçues dans le compte de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal.

Contactez-moi

Catherine St-André
Directrice, Dons planifiés
cst-andre@mghfoundation.com
514 934-8230

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal – 1650 avenue Cedar, Bureau E6-129, Montréal QC H3G 1A4
Numéro d'organisme de bienfaisance: 119000974 RR0001